

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 avril 2016  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-dixième session**  
Points 35 et 40 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-et-onzième année**

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM  
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales  
et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan**

**Lettres identiques datées du 21 avril 2016, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir une lettre émanant de S. E. M. Elmar Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, relative aux violations par la République d'Arménie de l'accord de cessez-le-feu du 5 avril 2016 conclu entre la République d'Azerbaïdjan et la République d'Arménie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 40, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Yashar Aliyev



**Annexe aux lettres identiques datées du 21 avril 2016  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En conséquence de la poursuite du conflit armé dans la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan et aux alentours, près d'un cinquième du territoire azerbaïdjanais est occupé et environ 1 habitant du pays sur 9 est un déplacé ou un réfugié. La République d'Arménie est responsable au premier chef du déclenchement de la guerre et du recours à la force contre l'Azerbaïdjan, de l'occupation de ses territoires, du nettoyage ethnique à grande échelle et de la commission d'autres crimes graves tout au long du conflit.

La communauté internationale n'a cessé de déplorer avec la plus grande fermeté le recours à la force armée contre l'Azerbaïdjan et l'occupation de ses territoires qui en a résulté. En 1993, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), dans lesquelles il a condamné l'occupation du territoire de l'Azerbaïdjan et réaffirmé le nécessaire respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de celui-ci et l'inviolabilité de ses frontières internationalement reconnues. Dans ces résolutions, le Conseil de sécurité a également affirmé que la région du Haut-Karabakh fait partie de l'Azerbaïdjan et a exigé le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. D'autres organisations internationales ont adopté une position similaire.

L'Arménie, au mépris total des exigences formulées par le Conseil de sécurité et en violation flagrante du droit international, continue de s'employer à consolider le statu quo de l'occupation, en renforçant sa présence militaire dans les territoires qu'elle a saisis, en changeant les caractéristiques démographiques, culturelles et physiques de ces territoires et en empêchant des centaines de milliers d'Azerbaïdjanais déplacés de force de regagner leurs foyers et de reprendre possession de leurs biens dans ces régions.

En outre, les violations régulières du cessez-le-feu, les attaques lancées contre les villes et les villages azerbaïdjanais situés le long de la ligne d'affrontement entre les forces armées de l'Arménie et celles de l'Azerbaïdjan et de la frontière entre les deux États, se sont multipliées et ont gagné en violence ces derniers temps, faisant de nombreux morts et blessés parmi les civils azerbaïdjanais. La République d'Azerbaïdjan a maintes fois appelé l'attention de la communauté internationale sur ses vives protestations et sa profonde inquiétude à cet égard et a clairement affirmé à de nombreuses occasions que la présence illégale des forces armées arméniennes dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan est la principale cause des tensions dans la région et des incidents qui s'y produisent, et représente l'obstacle le plus important au règlement politique du conflit. La République d'Azerbaïdjan n'a également cessé d'affirmer que l'occupation militaire de ses territoires ne constitue pas une solution et n'aboutira jamais au résultat politique souhaité par l'Arménie.

Aux premières heures du 2 avril 2016, les forces armées arméniennes ont intensifié les hostilités depuis leurs positions dans les territoires occupés, soumettant aux tirs nourris de leur artillerie lourde et d'armes de gros calibre les forces armées azerbaïdjanaises qui se trouvaient le long de la ligne d'affrontement ainsi que les zones adjacentes densément peuplées sous contrôle de l'Azerbaïdjan.

Les attaques lancées par l'Arménie et les affrontements consécutifs sont la cause du bombardement de 34 villes et villages en Azerbaïdjan, qui ont fait un certain nombre de morts et de blessés parmi les civils azerbaïdjanais, y compris des enfants. Des biens privés et publics ont subi des dégâts considérables.

Les agissements délibérément hostiles de l'Arménie ont sapé le cessez-le-feu instauré en 1994 et mis en péril les perspectives d'un règlement politique du conflit. Un cessez-le-feu a été convenu à Moscou entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan le 5 avril 2016, sous la médiation de la Fédération de Russie, mais l'Arménie continue de violer cet accord en tirant sur les positions des forces armées de l'Azerbaïdjan et sur les villes et les villages situés le long de la ligne d'affrontement, en faisant usage de mitrailleuses lourdes, de mortiers, de lance-grenades et de systèmes d'artillerie. Une liste des violations commises par l'Arménie depuis le 5 avril 2016 est jointe à la présente lettre (voir pièce jointe).

La récente intensification du conflit déclenchée par les agissements hostiles de l'Arménie constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et régionales. La République d'Azerbaïdjan demande à la communauté internationale de condamner l'Arménie pour ses violations flagrantes du droit international et du cessez-le-feu instauré, d'exiger qu'elle respecte strictement les engagements pris le 5 avril 2016 au titre du cessez-le-feu et de participer de manière constructive à des pourparlers de fond sur le retrait de ses forces armées des territoires occupés de l'Azerbaïdjan, ce qui ouvrirait la voie à un nouvel examen des questions politiques en suspens, et à leur règlement. Le conflit ne trouvera d'issue que si la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues sont respectées. La République d'Azerbaïdjan n'épargnera aucun effort pour parvenir au règlement politique du conflit et assurer la paix et la justice dans la région.

(Signé) Elmar **Mammadyarov**

## Pièce jointe

### **Violations par la République d'Arménie de l'accord de cessez-le-feu du 5 avril 2016 conclu entre la République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan**

#### **Le 5 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 115 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mitrailleuses lourdes, de mortiers et de lance-grenades ainsi que de systèmes d'artillerie de 60, 82 et 120 millimètres. Un militaire a été tué et 8 autres blessés.

Depuis leurs positions dans les villages de Berkaber (district d'Ijevan) et d'Aigepar (district de Berd), et depuis des hauteurs non identifiées du district de Krasnoselsk (Arménie), les forces armées arméniennes ont tiré sur les forces armées azerbaïdjanaises postées dans les villages de Gizilhajili (district de Gazakh) et d'Alibeyli (district de Tovouz) et sur les hauteurs du district de Gedabay.

Les positions des forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant de positions voisines des villages de Gouloustan (district de Goranboy), de Goyarkh, Yarimja et Chiliabourt (district de Tartar), de Chikhlar, Bach Garvand, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Chouraabad, Merzili et Youssefjanli (district d'Aghdam), de Kouropatkino (district de Khojavand), de Garakhanbeyli, Horatiz, Gorgan et Achaghi Seyidahmedli (district de Fizouli) et de Mehdili (district de Jebrayil), ainsi que des hauteurs des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

#### **Le 6 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 119 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mitrailleuses lourdes et de systèmes d'artillerie. Trois militaires ont été tués et 7 autres blessés.

Les forces armées arméniennes postées dans les villages de Berkaber et Paravakar (district de Ijevan) et de Mosesgekh (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées du district de Krasnoselsk (Arménie), ont tiré sur les forces armées azerbaïdjanaises postées dans les villages de Gizilhajili (district de Gazakh), Kohne Gichlaq (district d'Agstafa), Alibeyli et Aghdam villages (district de Tovouz) et sur des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les positions des forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant de positions voisines des villages de Gouloustan (district de Goranboy), Goyarkh, Yarimja et Chiliabourt (district de Tartar), Chikhlar, Bach Garvand, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Chouraabad, Merzili, Youssefjanli, Garagachli et Namirli (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbeyli, Horatiz, Gorgan et Achaghi Seyidahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil), ainsi que des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

### **Le 7 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 110 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mortiers de 60, 82 et 120 mm et de mitrailleuses lourdes. Deux militaires ont été blessés.

Les forces armées arméniennes postées dans les villages de Berkaber et Paravakar (district d'Ijevan) et de Mosesgekh et Chinari (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées du district de Krasnoselsk (Arménie), ont tiré sur les forces armées azerbaïdjanaises postées dans les villages de Gizilhajili (district de Gazakh), Kohne Gichlaq (district d'Agstafa) et Alibeyli, Kokhnabi et Aghdam (district de Tovouz), district, et sur des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les positions des forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant des hauteurs voisines des villages de Goyarkh, Yarimja et Chiliabour (district de Tartar), Chikhlar, Sarijali, Kengerli et Namirli (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbeyli, Horatiz, Gorgan et Achaghi Seyidahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil), ainsi que dans les districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

### **Le 8 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 120 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mortiers de 60 mm et de mitrailleuses lourdes.

Les forces armées arméniennes postées dans les villages de Dovegh, Voskepar et Barekamavan (district de Noyemberian), Berkaber et Paravakar (district d'Ijevan), Aigepar (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées des districts de Krasnoselsk et Sissian (Arménie), ont tiré sur les forces armées azerbaïdjanaises postées dans les villages de Kemerli, Mazam, Gaymagli et Gizilhajili (district de Gazakh), Alibeyli (district de Tovouz) et sur des hauteurs non identifiées des districts de Gedabay et Joulfa.

Les positions des forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant des hauteurs voisines des villages de Gouloustan (district de Goranboy), Goyarkh, Yarimja et Chiliabour (district de Tartar), Chikhlar, Garagachli, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Chouraabad, Merzili et Youssefjanli (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbeyli, Horatiz, Gorgan et Achaghi Seyidahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil), ainsi que des hauteurs des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

### **Le 9 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 125 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mitrailleuses lourdes, de mortiers et de fusils lance-grenades de 60 mm. Un militaire a été blessé.

Les forces armées arméniennes postées sur des hauteurs non identifiées de Berkaber et Paravakar (district d'Ijevan), à Voskevan (district de Noyemberian), à Mosesgekh (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces azerbaïdjanaises postées sur des hauteurs non identifiées du district de Gazakh, à Gizil Hajili et Gouchou Ayroum (district de

Gazakh), à Kohne Gichlaq (district d'Aghstafa), à Alibeyli et à Aghdam (district de Tovouz) et sur des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant des hauteurs voisines de Gouloustan (district de Goranboy), Goyarkh, Chiliabourt et Yarimja (district de Tartar), Chikhlar, Bach Garvand, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Chourabad, Youssefjanli, Garagachli, Merzili et Nemirli (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil) et des hauteurs des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

#### **Le 10 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 117 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mitrailleuses lourdes.

Les forces armées arméniennes postées sur des hauteurs non identifiées de Barekamavan (district de Noyemberian), Berkaber (district d'Ijevan), Mosesgekh et Chinari (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces azerbaïdjanaises postées à Mazam, Kamarli Gizil Hajili (district de Gazakh), à Aghdam, Alibeyli et Kokhanabi (district de Tovouz) et sur des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant des hauteurs voisines de Goyarkh, Chiliabourt et Yarimja (district de Tartar), Chikhlar, Bach Garvand, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Chourabad, Youssefjanli et Nemirli (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil) et des hauteurs des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

#### **Le 11 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 100 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mitrailleuses gros calibre et de mortiers de 60 mm et de 82 mm.

Les forces armées arméniennes postées à Paravakar et Berkaber (district d'Ijevan), à Chinari, Mosesgekh et Aigepar (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces azerbaïdjanaises postées à Gizil Hajili (district de Gazakh), à Kohne Gichlaq (district d'Aghstafa), à Aghboulag et Alibeyli (district de Tovouz) et sur des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant des hauteurs voisines de Chiliabourt et Yarimja (district de Tartar), Chikhlar, Bach Garvand, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Youssefjanli et Merzili (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil) et des hauteurs des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

### **Le 12 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 120 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mortiers de 60 mm.

Les forces arméniennes postées à Paravakar et Berkaber (district arménien d'Ijevan) ont tiré sur les forces armées azerbaïdjanaises postées à Gizil Hajili (district de Gazakh) et à Kohne Gichlaq (district d'Aghstafa).

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également essayé des tirs provenant des hauteurs voisines de Goyarkh et Yarimja (district de Tartar), Chikhlar, Bach Garvand, Javahirli, Sarijali, Kengerli et Novrouzlou (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil) et des hauteurs des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

### **Le 13 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 132 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mitrailleuses gros calibre et de mortiers de 60 mm.

Les forces armées arméniennes postées à Berkaber (district d'Ijevan), sur des hauteurs non identifiées voisines du district de Noyemberian, à Chinari (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces azerbaïdjanaises postées à Gizil Hajili (district de Gazakh), Aghboulag et Kokhanabi (district de Tovouz) et sur des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont aussi essayé des tirs provenant des hauteurs voisines de Goyarkh, Chiliabour et Yarimja (district de Tartar), Chikhlar, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Chourabad, Garagachli, Merzili et Youssefjanli (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et de Mehdili (district de Jebrayil) et des hauteurs des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

### **Le 14 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 110 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mortiers de 60 mm, de fusils lance-grenades et de mitrailleuses gros calibre.

Les forces arméniennes postées à Paravakar et Berkaber et sur des hauteurs non identifiées du district d'Ijevan, à Chinari, Mosesgekh et Aigepar (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces armées azerbaïdjanaises postées à Kohne Gichlaq (district d'Aghstafa), à Gizil Hajili, sur des hauteurs non identifiées du district de Gazakh, à Aghboulag et Alibeyli, du district de Tovouz et du district de Gedabay.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également essayé des tirs provenant des hauteurs voisines de Chiliabour et Yarimja (district de Tartar), Chikhlar, Bach Garvand, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Nemirli, Youssefjanli et Merzili (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) e Mehdili (district

de Jebrayil) et de hauteurs non identifiées des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

**Le 15 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 118 reprises, à plusieurs endroits du front.

Les forces arméniennes postées à Berkaber (district d'Ijevan), à Voskevan (district de Noyemberian), à Chinari et Mosesgek (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces azerbaïdjanaises postées à Gizil Hajili et Gouchou Ayroum (district de Gazakh), Aghdam, Alibeyli et Kokhanabi (district de Tovouz) et de hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant de hauteurs non identifiées voisines de Goyarkh, Chiliabour et Yarimja (district de Tartar), Chikhlar, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Chourabad, Youssefjanli, Garagachli, Merzili et Nemirli (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil) et des hauteurs des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

**Le 16 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 116 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant aussi usage de mitrailleuses gros calibre.

Les forces armées arméniennes postées à Berkaber (district d'Ijevan), à Voskepar et Voskevan (district de Noyemberian), ainsi que sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces azerbaïdjanaises postées à Gizil Hajili, Mazam et Gouchou Ayroum (district de Gazakh), à Alibeyli et Aghdam (district de Tovouz) et sur des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les forces azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant des hauteurs non identifiées de Chiliabour, Yarimja et Goyarkh (district de Tartar), Chikhlar, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Chourabad, Garagachli, Merzili et Youssefjanli (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et de hauteurs non identifiées des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

**Le 17 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 115 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant usage de mortiers de 60 mm et de mitrailleuses gros calibre.

Les forces armées arméniennes postées à Paravakar et sur des hauteurs non identifiées du district d'Ijevan, à Aigedzor, sur des hauteurs non identifiées du district de Berd et sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces azerbaïdjanaises postées à Kohne Gichlaq (district d'Aghstafa), sur des hauteurs non identifiées du district de Gazakh, à

Mounjougrou (district de Tovouz) et sur des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant des hauteurs voisines de Chiliabourt et Yarimja (district de Tartar), Chikhlar, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Nemirli, Youssefjanli, Merzili, Garagachli et Chourabad (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil) et des hauteurs des districts de Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

#### **Le 18 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 121 reprises, à plusieurs endroits du front.

Les forces arméniennes postées à Paravakar et Berkaber, sur des hauteurs non identifiées du district d'Ijevan, à Voskevan et Dovegh (district de Noyemberian), Chinari et Mosesgek (district de Berd) et sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces armées azerbaïdjanaises postées à Kohne Gichlaq (district d'Aghstafa), Gizil Hajili, Gouchou Ayroum et Kamarli ainsi que sur des hauteurs non identifiées du district de Gazakh, à Aghdam, Alibeyli et Kokhanabi (district de Tovouz) et des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant des hauteurs voisines de Chiliabourt, Yarimja et Goyarkh (district de Tartar), dans les villages de Chikhlar, Bach Garvand, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Nemirli et Chourabad (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil) et sur des hauteurs non identifiées des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.

#### **Le 19 avril 2016**

Les forces armées arméniennes ont violé le cessez-le-feu à 114 reprises, à plusieurs endroits du front, en faisant aussi usage de mortiers de 82 mm.

Les forces armées arméniennes postées à Berkaber (district d'Ijevan), Chavarchavan et Dovegh (district de Noyemberian) et sur des hauteurs non identifiées du district arménien de Krasnoselsk ont tiré sur les forces azerbaïdjanaises postées à Gizil Hajili, Farakhli et Kamarli (district de Gazakh) et sur des hauteurs non identifiées du district de Gedabay.

Les forces armées azerbaïdjanaises ont également essuyé des tirs provenant de hauteurs non identifiées voisines de Chiliabourt, Yarimja et Goyarkh (district de Tartar), Chikhlar, Javahirli, Sarijali, Kengerli, Novrouzlou, Merzili, Chourabad, Garagachli et Youssefjanli (district d'Aghdam), Kouropatkino (district de Khojavand), Garakhanbayli, Horadiz, Gorgan et Achaghi Seyid Ahmedli (district de Fizouli) et Mehdili (district de Jebrayil) et des hauteurs des districts de Goygol, Goranboy, Khojavand, Fizouli et Jebrayil.